Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215601204-20251215-DE11_151225-DE

Locqueltas

Département du **MORBIHAN** Arrondissement de **VANNES** Commune de **LOCQUELTAS**		**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 15 DECEMBRE 2025**
Nombre de Conseillers en exercice	19	**L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUELTAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUERNEVÉ Michel, Maire.**
Nombre de Conseillers présents Procuration(s)	11 7	
Date convocation : 11 décembre 2025		

Présents : GUERNEVÉ Michel, LE ROCH Michel, JAN Hervé, JACOB Claude, DUBOIS Colette, DONARD Georges, PENVERN Anne-Laure, PEDRONO Philippe, JEGOUSSE-GARCIA Isabelle, LENGRONNE Marcel, ROGUE Joël.
Absents excusés (pouvoir à) : HARNOIS Valérie (PENVERN Anne-Laure), SANCHEZ Patrick (DONARD Georges), BARON Hélène (GUERNEVÉ Michel), NICLAS Marylène (LE ROCH Michel), GODEC Sébastien (LENGRONNE Marcel), MAUPAY Clémence (JAN Hervé), GRONNIER Jean-Louis, AUMONT-LEFEUVRE Solenn (JEGOUSSE-GARCIA Isabelle).
Secrétaire de séance : JEGOUSSE-GARCIA Isabelle.

OBJET : SUBVENTION A MORBIHAN HABITAT POUR LA REALISATION DE 6 LOGEMENTS SUR LE SITE DE L'ANCIEN COUVENT

(Délibération n°2025.12.73)

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant la réalisation de 6 logements en réhabilitation de l'ancien couvent (partie centrale du bâtiment) sis 1 place de l'Eglise à Locqueltas par le bailleur Morbihan Habitat ;
Considérant que le projet global de 11 logements n'est pas équilibré financièrement ;
Considérant que Morbihan Habitat et la commune de Locqueltas doivent financer, chacun en ce qui le concerne, le reste à charge pour mener l'opération à son terme ;
Considérant la demande de Morbihan Habitat à la commune de Locqueltas d'apporter une subvention de 180 000 € avant la livraison des 6 logements.

Il est proposé au Conseil Municipal le versement d'une subvention de 180 000 € à Morbihan Habitat dans le cadre de la réalisation des 6 logements sur le site de l'ancien couvent.

VOTE :

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité :**
APPROUVE le versement d'une subvention de 180 000 € à Morbihan Habitat dans le cadre de la réalisation des 11 logements sur le site de l'ancien couvent ;
AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tout document permettant la bonne exécution de cette décision, et à émettre le mandat de dépense correspondant.

Le Maire de Locqueltas,
Michel GUERNEVE

MAIRIE DE LOCQUELTAS (56) MORBIHAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son adoption, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.